

Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du lac à Paul au Saguenay — Lac-Saint-Jean

BAPE - Questions à la Société du Plan Nord

1) *Qu'est-ce que la « Société du plan nord » et le « Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime » ?*

SECRÉTARIAT À L'IMPLANTATION DE LA STRATÉGIE MARITIME

Le Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime a pour mandat de coordonner les actions gouvernementales en matière d'affaires maritimes, en plus de soutenir et d'assister le ministre responsable de la stratégie maritime ainsi que le Comité ministériel de la stratégie maritime dans leurs mandats.

Le mandat du Secrétariat est :

1. D'assurer la coordination des actions gouvernementales en matière d'affaires maritimes. Il facilite la concertation entre les partenaires du domaine maritime et s'assure de l'implantation de la stratégie maritime du Québec.
2. D'appuyer le ministre responsable de la stratégie maritime et de le conseiller sur toute question ayant un impact important sur la mise en valeur et l'exploitation du potentiel maritime.
3. D'appuyer le Comité ministériel de l'implantation de la stratégie maritime, dont la présidence est assurée par le ministre responsable de l'implantation de la stratégie maritime.

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

La Société du Plan Nord est une compagnie à fonds social, mandataire de l'État, qui a débuté ses activités le 1^{er} avril 2015 conformément à la Loi sur la Société du Plan Nord adoptée le 4 décembre 2014.

La Société a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement relatives au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Dans le cadre de sa mission, la Société peut :

- coordonner et contribuer, financièrement ou de toute autre manière, à la mise en œuvre des orientations relatives au Plan Nord;
- coordonner la réalisation d'infrastructures et, le cas échéant, les implanter ou les exploiter, seule ou en partenariat, notamment à titre de transporteur ferroviaire;
- accompagner et appuyer les communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaires, sociaux et économiques, notamment;

- réaliser des activités de recherche et de développement ainsi que des activités d'acquisition de connaissances du territoire ou y contribuer;
- contribuer à la mise en place de mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité;
- contribuer à maximiser les retombées économiques générées par la mise en valeur des ressources naturelles sur le territoire du Plan Nord, conformément aux engagements intergouvernementaux et internationaux du Québec en matière de commerce;
- conseiller le gouvernement sur toute question que celui-ci lui soumet;
- exécuter tout autre mandat que lui confie le gouvernement.

Elle a également comme mandat :

- de mettre en place des antennes au Nunavik, en Eeyou Istchee Baie-James, sur la Côte-Nord et au Saguenay–Lac-Saint-Jean afin d'assurer des liens continus, fonctionnels et efficaces avec les clientèles;
- de mettre en place un Bureau de commercialisation ayant pour objet de faire connaître aux entreprises locales et régionales, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises québécoises les besoins en biens et services des donneurs d'ordres à l'œuvre sur le territoire du Plan Nord.

2) Quels sont leurs rôles dans le développement et la planification des infrastructures de transport en lien avec le développement de l'industrie minière au Québec? Au Saguenay–Lac-Saint-Jean?

SECRETARIAT À L'IMPLANTATION DE LA STRATÉGIE MARITIME

Lorsqu'il s'agit de projets d'infrastructures portuaires, le Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime assure la coordination des actions menées par les différents ministères concernés, et ce, afin de favoriser le développement économique de ces régions.

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

Comme mentionné ci-dessus, un des mandats de la Société du Plan Nord prévu à la Loi sur la Société du plan Nord est de :

« coordonner la réalisation d'infrastructures et, le cas échéant, les implanter ou les exploiter, seule ou en partenariat, notamment à titre de transporteur ferroviaire;»

À noter que ce mandat s'exerce sur le territoire du Plan Nord, donc situé au nord du 49^e parallèle, ce qui ne touche pas l'ensemble du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

3) *Quelles sont les orientations et priorités en matière de transport relativement au développement de l'industrie minière?*

Qu'il s'agisse de ports, de chemins de fer, d'aéroports ou de routes, ces infrastructures et leur développement stratégique à long terme sont la clé de voûte du déploiement du Plan Nord. Le défi en matière d'accès au territoire est double :

- premièrement, le réseau actuel vieillit et nécessite des interventions majeures pour en assurer la réfection et la pérennité;
- deuxièmement, les différents modes de transport doivent s'inscrire à l'intérieur d'un réseau stratégique et cohérent pour assurer la mise en valeur du potentiel économique du Nord et une desserte adéquate des populations nordiques.

Les priorités d'action en matière de transport inscrites au Plan Nord et susceptibles d'impacter l'industrie minière sont les suivantes :

- Élaborer des politiques et directives relatives à la planification, au financement, au déploiement et au partage de l'utilisation des infrastructures de transport sur le territoire du Plan Nord;
- Assurer un réseau routier pérenne, sécuritaire et adapté aux caractéristiques du territoire nordique en :
 - établissant un nouveau statut de routes nordiques doté de normes adaptées au contexte particulier du Nord;
 - définissant une stratégie gouvernementale de financement pour le prolongement de la route 138 et pour l'amélioration de la route 389;
 - assurant un financement adéquat des travaux d'entretien et de réfection de la route de la Baie-James;
 - entreprenant les travaux de réfection de la route reliant Schefferville à Kawawachikamach;
- Assurer l'accessibilité et développer la capacité du Port de Sept-Îles pour répondre aux besoins des compagnies minières;
- Assurer l'augmentation de la capacité et de l'efficacité de la desserte ferroviaire entre la fosse du Labrador et le Port de Sept-Îles pour répondre aux besoins des compagnies minières;
- Poursuivre l'amélioration des aéroports nordiques;
- Assurer la pérennité des infrastructures maritimes au Nunavik.

4) *Qui est responsable de mettre en application ces dernières?*

Le gouvernement, par l'intermédiaire de la Société du Plan Nord et avec la collaboration du ministère des Transports (MTQ), coordonnera l'élaboration et la concrétisation des priorités d'action du Plan Nord dont celles touchant les différents modes de transport. Pour ce faire, il sollicitera la collaboration et la participation des ministères et des organismes publics concernés, des instances régionales, dont la Société de développement de la Baie-James, les nations autochtones et les entreprises déjà présentes sur le territoire ou en voie de le devenir.

De manière générale, la Société du Plan Nord jouera un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Plan Nord. Elle coordonnera le développement du territoire et la mise en place de mesures économiques, sociales et environnementales, et ce, en étroite collaboration avec les ministères et les organismes concernés.

Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), le Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime et Investissement Québec sont aussi appelés à jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre du Plan Nord. L'objectif du gouvernement à cet égard est de s'assurer de la complémentarité des mandats et des actions de tous ces organismes avec la Société du Plan Nord.

5) *Il est mentionné dans votre plan d'action 2015-2020 que « les différents modes de transport doivent s'inscrire à l'intérieur d'un réseau stratégique et cohérent pour assurer la mise en valeur du potentiel économique du nord ».*

- *Qu'entendez-vous par un réseau stratégique et cohérent?*
- *Quelles sont les actions concrètes envisagées pour la mise en place d'un réseau stratégique et cohérent? (voir **question 6**)*

Le gouvernement entend élaborer des politiques et directives relatives à la planification, au déploiement, au financement et au partage de l'utilisation des infrastructures de transport sur le territoire du Plan Nord, de façon notamment à minimiser l'empreinte environnementale et à optimiser leur efficacité, tout en réduisant les coûts de transport pour l'ensemble des entreprises présentes sur le territoire dont celles mettant en valeur les ressources naturelles.

6) *Veillez détailler ce que serait un plan global et intégré des différents modes de transport sur le territoire du Plan nord*

Il s'agit d'une approche d'intégration multimodale privilégiant l'amélioration des infrastructures de transport existantes pour en accroître la capacité et l'efficacité.

Elle permettra également d'identifier la nature et les caractéristiques des infrastructures complémentaires à mettre en place pour assurer une desserte optimale des territoires nordiques.

Cette démarche visera pour chacun des grands modes de transport l'atteinte des objectifs suivants :

Pour le transport maritime : maximiser les possibilités uniques qu'offrent l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent en s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie maritime du Québec;

Pour le transport ferroviaire : s'assurer qu'une desserte adéquate sera disponible pour tout nouveau développement, notamment dans le domaine minier lequel accapare la grande partie de la capacité actuelle du réseau, une capacité qui pourrait devenir insuffisante avec l'implantation et l'expansion de plusieurs projets miniers notamment dans le secteur de la fosse du Labrador;

Pour le transport aérien : proposer un modèle de développement à privilégier sur le territoire nordique afin d'en assurer l'accès et un partage des coûts au bénéfice de tous. Cette démarche sera effectuée en considérant le caractère essentiel du transport aérien pour assurer la desserte des communautés nordiques et le développement du tourisme, ainsi que pour faciliter la prospection minière et permettre l'accès aux nouvelles mines qui s'implanteront sur le territoire du Plan Nord dans de nouveaux secteurs de développement. Elle permettra de chercher des solutions aux enjeux liés à la sécurité et aux coûts élevés du transport aérien qui font en sorte d'en limiter l'accessibilité;

Pour le transport routier : consolider le réseau actuel en investissant dans les tronçons représentant l'épine dorsale des régions nordiques, notamment les routes 389 et 138 pour la Côte-Nord ainsi que la route de la Baie-James pour le Nord-du-Québec. Prévoir également que le modèle de développement du réseau nordique pourrait, dans certains cas, se caractériser par l'application de normes distinctes adaptées aux réalités du territoire et se prévaloir de modèles de financement différents au bénéfice de l'ensemble du Québec. Cette approche s'appliquera à toute route existante ou nouvelle route donnant accès à des mines, des infrastructures énergétiques, forestières ou industrielles.

7) Quel serait le rôle du ministère des Transports dans l'élaboration et la concrétisation d'un plan global et intégré?

Comme mentionné précédemment au point 4, de manière générale, le gouvernement, par l'intermédiaire de la Société du Plan Nord et avec la collaboration du MTQ, coordonnera l'élaboration et la concrétisation des priorités d'action du Plan Nord touchant les différents modes de transport. Pour ce faire, il sollicitera la collaboration et la participation des ministères et des organismes publics concernés, des instances régionales, dont la Société de développement de la Baie-James, les nations autochtones et les entreprises déjà présentes sur le territoire ou en voie de le devenir. Le MTQ sera par ailleurs maître d'œuvre de certains travaux, principalement en ce qui a trait aux infrastructures routières.

8) Dans le cadre du projet de mine d'apatite du lac à Paul, comment pourrait être appliqué le principe cité dans votre plan d'action, à savoir qu'un plan global et intégré « sera effectué en fonction d'une approche d'intégration multimodale en privilégiant l'amélioration des infrastructures de transport existantes pour en accroître la capacité et l'efficacité tout en minimisant l'empreinte environnementale »?

La Loi sur la Société du Plan Nord stipule que dans le cadre de sa mission, la Société peut, entre autres, coordonner la réalisation d'infrastructures. À cet effet, la Société travaille en concertation avec les divers intervenants privés et publics du milieu concerné pour favoriser le développement de solutions permettant un accès multiusager aux infrastructures. Toutefois, la Société n'intervient pas directement dans les décisions d'affaires des entreprises minières, ni ne prend de participation financière dans ces compagnies. L'action de la Société s'inscrit en amont pour mettre en place les conditions propices au développement économique.

Dans le cas spécifique des infrastructures de transport de la région concernée, la Société pourrait accompagner les intervenants de la région du Saguenay Lac-St-Jean pour élaborer la solution optimale pour les entreprises situées sur le territoire du Plan Nord.

9) Est-ce qu'un tel plan nécessiterait l'ajout d'un troisième port en eaux profondes à la tête du fjord du Saguenay?

La Société du Plan Nord n'a pas actuellement de position arrêtée quant à la construction ou non d'un troisième port sur la rivière Saguenay.

10) *Dans un plan intégré des modes de transports, y aura-t-il coordination avec les communautés autochtones? avec les ZEC et les pourvoiries? avec les MRC?*

Le Plan Nord ne saurait exister en dehors d'un partenariat étroit avec les communautés qui habitent le territoire et du respect des priorités de développement qu'elles se sont données.

La poursuite du dialogue avec les partenaires des territoires nordiques témoignera de la volonté ferme du gouvernement de maintenir et de renforcer la relation privilégiée et dynamique qu'il a établie avec le milieu, et tout particulièrement avec les Autochtones. Ceux-ci sont d'ailleurs très présents au sein de la structure de concertation du Plan Nord, tant en raison des ententes déjà établies que de la pertinence de leur participation.

Le gouvernement évaluera donc la meilleure façon de faire participer les populations locales (notamment via les MRC) et autochtones à la relance du Plan Nord. Par ailleurs, il compte également se donner les moyens de consulter de façon ad hoc les différents acteurs provenant de milieux diversifiés (notamment les ZEC et les pourvoiries), dont le secteur privé et le milieu universitaire, pour évaluer des thématiques particulières de la mise en œuvre du Plan.

Sous la coordination du SAA, le gouvernement du Québec entend également renouveler ou mettre sur pied les tables nationales autochtones. Chacune des nations, crie, naskapie, innue et inuite pourra ainsi bénéficier d'un espace de discussion adapté à ses besoins.